

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	37	33

PRÉSENTS	33
POUVOIRS	0
ABSENTS	4

Vote Pour :	33
Vote Contre :	0
Abstention :	0

**BUREAU
SEANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt janvier à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Oliver DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Bernard EGUILUZ, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°02_2025DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 02- Travaux d'amélioration énergétique de quatre écoles et de la salle multisport de Lisle sur Tarn - Demande de subventions Etat (DETR-DSIL) et Département

Exposé des motifs

Dans le cadre de la poursuite de son programme d'amélioration énergétique des bâtiments publics communautaires, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a identifié cinq nouveaux sites ayant besoin de travaux énergétiques du fait d'une isolation médiocre, d'absence de système de ventilation et d'équipements de chauffage ou d'éclairage vétustes et énergivores.

Pour ce programme multisite, les travaux prévus sont les suivants :

- . Ecole élémentaire de BRENS – bâtiment ancien :
 - Isolation thermique par l'extérieur des murs périphériques,
 - Installation d'une Centrale de Traitement d'Air thermodynamique

- . Ecole de Parisot - extension :
 - Isolation thermique par l'extérieur des murs périphériques,
 - Renforcement de l'isolation des combles,
- . Ecole de Peyrole :
 - Installation d'un système de Pompe à Chaleur Air-Air en remplacement des convecteurs électriques
- . Ecole de Saint-Gauzens -bâtiment ancien :
 - Renforcement Isolation des combles,
 - Installation d'un système de Pompe à Chaleur Air-Air en remplacement des convecteurs électriques
- . Salle Multisports de Lisle sur Tarn :
 - Remplacement des éclairages du plateau sportif par des LED,

Les objectifs recherchés par ce programme de travaux sont :

- . Réduire les consommations énergétiques des sites concernés,
- . Optimiser durablement les coûts de fonctionnement énergétiques de ces bâtiments (électricité et chauffage)
- . Améliorer le confort d'usage de ses occupants.

Le coût prévisionnel global de ce programme est de 261 149 € HT. Il convient de déposer une demande de subvention auprès de l'État (DETR-DSIL 2025) et du Département au titre du FDT.

Les sommes prévues pour ce programme ont été intégrées aux propositions budgétaires 2025, ainsi que dans le Programme Pluriannuel d'Investissement 2025-2028.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Commune	Site	Coût 2023 + Impact Énergétique	Travaux	Montant HT	Taux financement sur HT
BRENS	Ecole Élémentaire	Electricité - chauffage 11 000 € Estim. baisse conso -25%	Isolation Thermique par l'Extérieur	55 163.93 €	
			Centrale Traitement d'Air Thermodynamique	77 163.00 €	
PARISOT	Ecole	Electricité - chauffage 19 000 € Estim. baisse conso -25%	Isolation Thermique par l'Extérieur Extension	12 259.09 €	
			Isolation combles	15 776.00 €	
PEYROLE	Ecole	Coût 2023 7 500 € Estim. baisse conso -40%	PAC Air-Air	19 773.29 €	
SAINT GAUZENS	Ecole	Coût 2023 6 000 € Estim. baisse conso -45%	Isolation combles	6 024.00 €	
			PAC Air-Air	33 166.63 €	

LISLE SUR TARN	Salle multisports	Coût 2023 16 500 € Estim. baisse conso -40%	Relampage LED éclairage plateau sportif	41 823.08 €	
TOTAL				261 149.02 €	
DETR/DSIL - Etat				104 459 €	40 %
Département du Tarn - FDT				78 344 €	30 %
Fonds propres CA Gaillac-Graulhet				78 346.02 €	30 %

Selon le montant des subventions réellement attribuées pour ce programme, la Communauté d'Agglomération pourra rechercher d'autres types de financements (ex : Certificat d'Economie d'Energie...).

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération notamment l'article 6.3.4 Compétence en matière d'écoles et services périscolaires,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217-2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR ou DSIL 2025 et du Département au titre du FDT, conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **donne** pouvoir au Président pour engager les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 29 JAN. 2025

- publication - mise en ligne

Le 29 JAN. 2025

Et/ou notification


Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le 29/01/2025



ID : 081-200066124-20250120-02_2025DB-DE